

Enquête-flash PCO



En synthèse

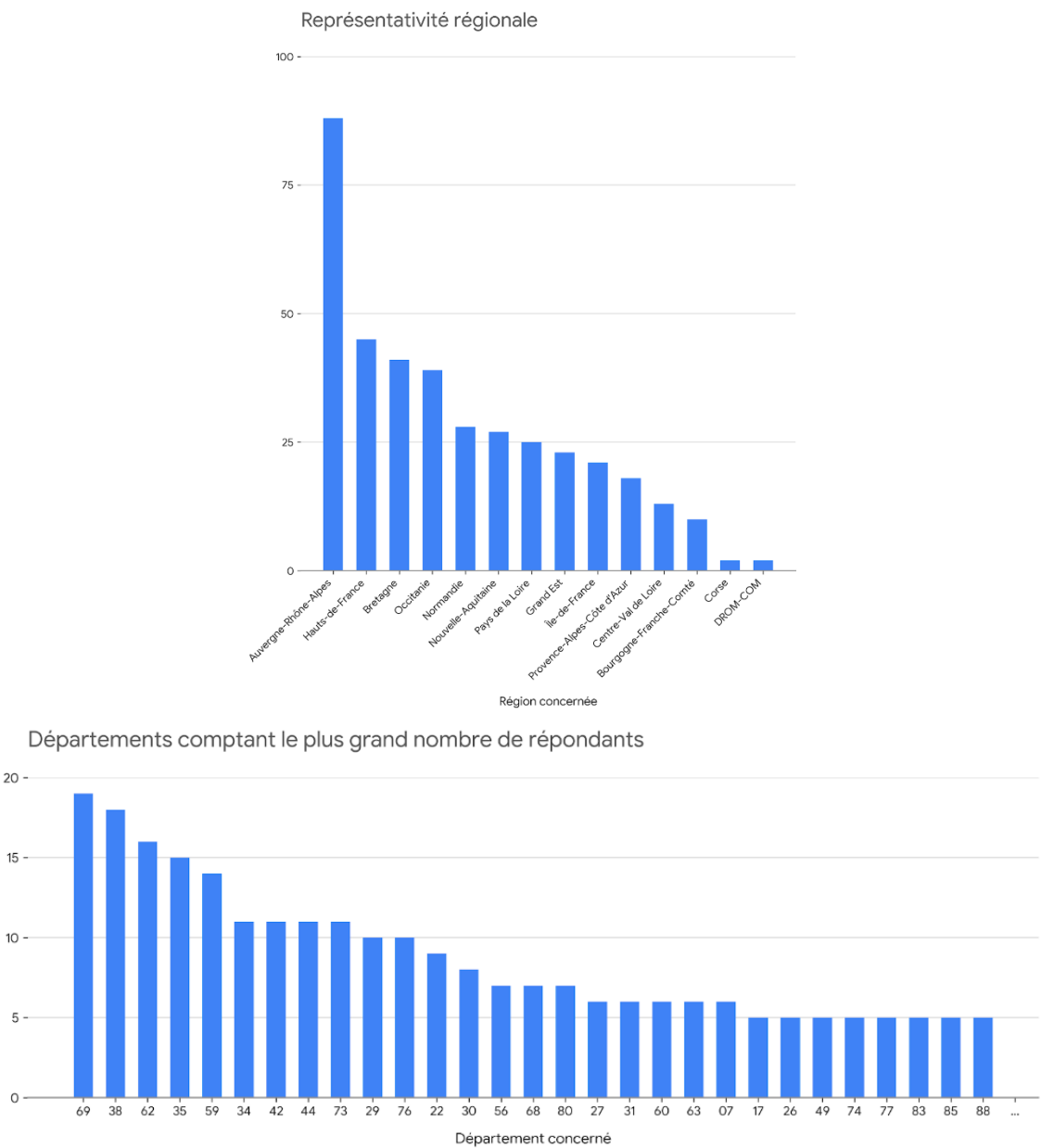
Enquête-flash de 21 jours (6 au 27/07/2026)

384 répondants

- Principal point positif relevé : la pertinence du dépistage précoce (52,2%)
- Principale problématique : Le montant global du forfait (89,3%).
A ce chiffre s'ajoute l'absence de défraiement des déplacements (74,7%) et le manque d'indemnisation des réunions de coordination (46,5%).
- 34,4% des répondants font part d'un manque ou d'une absence d'adressage les concernant.
- Principale stratégie mise en place dans ce contexte : limiter les créneaux réservés aux PCO (54%).
A ce chiffre s'ajoute celui du déconventionnement ou du refus de conventionnement soit 58% en tout (les 2/3 des répondants).

Contexte

Lancée le 6 juillet 2026 et clôturée le 27 juillet, une nouvelle enquête flash PCO lancée par l’ANFE avec l’appui et le relais du SYNTEL a totalisé **384 réponses** et permis de faire un point sur l’engagement des ergothérapeutes dans le dispositif.



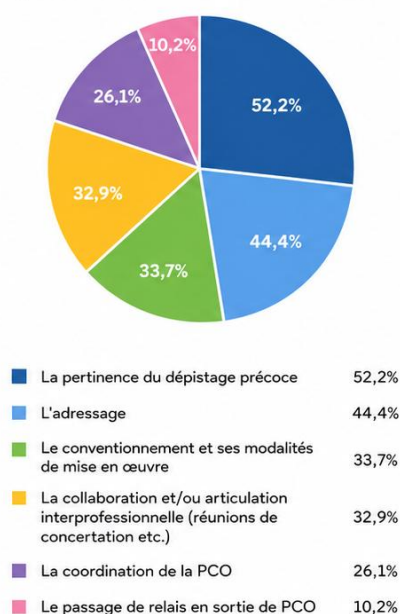
L'enquête montre une **bonne répartition régionale et départementale** avec une majorité de répondants originaires d'Auvergne-Rhône-Alpes et des départements : Rhône, Isère, Pas-de-Calais, Ille et Vilaine et Nord.

1. Les principaux points positifs relevés par les ergothérapeutes dans leur expérience en PCO concernent :

- la pertinence du dépistage précoce (52,2%),
- l'adressage (44,4%)
- le conventionnement et ses modalités de mise en œuvre (33,7%).

Concernant ce dernier point, l'importance du nombre de commentaires additionnels mentionnant la facilitation de l'accès aux soins pour les usagers nous a amené à en établir le décompte. 4,8% des répondants ont indiqué qu'ils identifiaient cette facilitation financière offerte aux usagers comme un point positif dans leur expérience propre de l'exercice conventionné en PCO. L'opportunité de bénéficier de formations ou de mutualisation d'outils a également été signifié comme étant un apport substantiel à plusieurs reprises.

1. Dans votre expérience de travail avec la PCO, quels sont les points positifs que vous souhaitez mettre en évidence ?

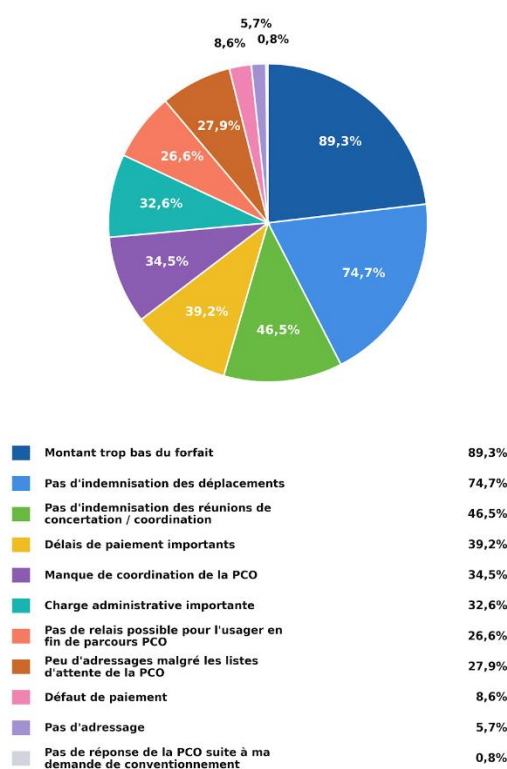


2. Les problématiques identifiées se regroupent en trois pôles :

- *Le financement des prestations :*
 - le montant global du forfait est dénoncé par 89,3% des répondants,
 - l'absence de défraiement des déplacements par 74,7%,
 - le manque d'indemnisation des réunions de coordination par 46,5% d'entre eux.
- *Les biais de traitement administratifs :*
 - les délais de paiement sont relevés par 39,2% des répondants,
 - le manque de coordination par 34,5%,
 - la charge administrative globale par 32,6 %
 - le manque de relais en fin de parcours par 26,6% d'entre eux.
- *Le manque d'adressage ou d'identification par les PCO :*
 - le manque d'adressage concerne près d'un tiers des répondants 27,9%,
 - l'absence total d'adressage 5,7% d'entre eux,
 - l'absence de réponse de la PCO malgré une demande de conventionnement 0,8%.

Au total, 34,4% des répondants rencontrent des problèmes d'adressage.

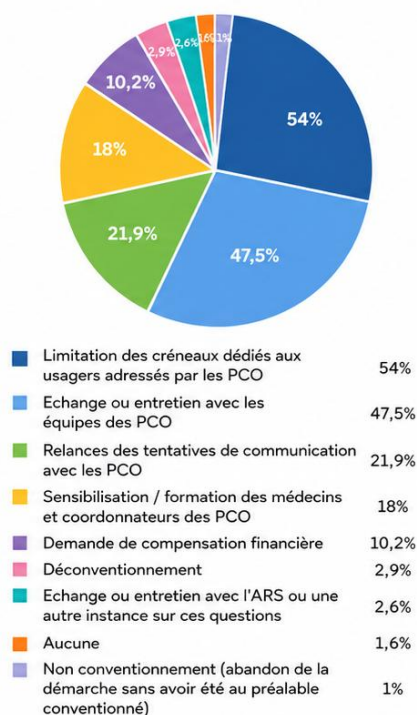
2. Quelle est la problématique rencontrée ?



3. Les stratégies mises en place concernant en premier lieu la limitation des créneaux dédiés aux PCO (54%) en raison du montant du forfait comme du manque d'adressage ou d'un adressage peu pertinent. Si l'on comptabilise les stratégies de limitation de créneaux pratiquées par les ergothérapeutes, le déconventionnement et le non-conventionnement, elles concernent quasiment les 2/3 des répondants (58%).

Les tentatives et initiatives de dialogue persistent néanmoins pour trouver des solutions aux problématiques organisationnels comme forfaitaires puisque près de 70% des répondants entretiennent ou cherchent à entretenir le dialogue avec les PCO et 2,6% se tournent vers l'ARS ou une autre instance dans cet objectif.

3. Parmi les stratégies ci-dessous, lesquelles avez-vous tenté de mettre en place pour répondre à ces problématiques ?



Analyse des verbatims :

Si les ergothérapeutes reconnaissent la pertinence et les intérêts des PCO, ils pointent les difficultés qui demeurent dans leur fonctionnement. Les commentaires libres du questionnaire offrent à ce titre un éclairage au regard de ces données brutes.

Les témoignages évoquent des équipes PCO en majorité compréhensives et conscientes des difficultés rencontrées par les professionnels, leur apportant un appui bienvenu pour faire valoir leurs besoins. Pour autant, les répondants pointent le manque de moyens offerts à la coordination PCO elle-même pour répondre efficacement à ces problématiques et la surcharge dans laquelle se trouvent les coordinateurs.

Les forfaits, nettement dissuasifs, sont en dessous des tarifs pratiqués en cabinet libéral. La grande majorité des répondants acceptent néanmoins de conventionner car ils soulignent l'importance de faciliter l'accès aux soins à toutes les familles. Certains se disent par ailleurs soulagés de ne plus avoir de relation commerciale avec ces dernières. D'autres se retrouvent néanmoins en grande difficulté lorsqu'ils sont amenés à multiplier les trajets, pour effectuer des séances devant nécessairement avoir lieu dans l'environnement de vie, puisque les déplacements ne sont pas indemnisés. Quelques répondants se désolent aussi de ne pas pouvoir proposer la même qualité de prestation qu'à leurs autres patients (temps d'accompagnement et/ou passation de bilans approfondis).

Concernant l'adressage, des difficultés demeurent générant des témoignages d'incompréhension de la part des répondants. La nécessité de sensibiliser reste prégnante, notamment au regard de la méconnaissance des spécificités de chaque profession. Lorsqu'il y a adressage, le manque de précocité de celui-ci pose question : soit qu'il soit lié aux délais d'attente de la PCO (plus d'un an) soit qu'il soit lié à une représentation erronée de la profession (pas d'orientation vers l'ergothérapie avant 7 ans ou orientation uniquement si besoin d'ordinateur). Certains s'agacent d'être la « roue de secours » sollicités uniquement lorsque d'autres typologies de professionnels ne sont pas disponibles. Plusieurs répondants déplorent enfin le manque de diagnostic et de relais en fin de parcours.

Pour ces mêmes raisons, une partie des répondants limitent les créneaux réservés aux PCO, voire déconventionnent car ce mode de travail dégradé ne leur convient pas et que les conditions économiques proposées ne leur permettent pas de maintenir leur activité à l'équilibre.

Sur la base de ces éléments, nous avons proposé à la délégation interministérielle TND d'engager des échanges concernant, notamment, les situations d'absence ou d'insuffisance d'adressage.

CONTACT



Association Nationale Française des Ergothérapeutes

64 rue Nationale - CS 41362

75214 Paris Cedex 13

01 45 84 30 97

accueil@anfe.fr

www.anfe.fr